

Une rétrospective en huit décennies

**1946-1955**

Créer l'unité pour mieux se défendre plus forts ensemble.

**1956-1965**

Et la FNAB devint la CAPEB.

Présidence : Marcel Lecoeur

La CAPEB est fidèle à ses valeurs depuis 80 ans et engagée pour les artisans d'aujourd'hui et de demain.

Téléchargez les infographies dans la version numérique de la circulaire.



## Édito DU PRÉSIDENT

Réunis en séminaire, le mercredi 22 avril dernier, les élus ont fixé le **cap** de votre organisation professionnelle à horizon 2029 puis 2031. Bien au-delà de l'échéance électorale de 2027, le bon exercice de votre **activité** reste au cœur de la **stratégie syndicale** de la CAPEB Grand Paris avec, en ligne de mire, la reconnaissance de notre **représentativité**. Pour porter votre **voix**, l'**adhésion** demeure fondamentale et votre aide pour renforcer nos rangs par **parrainage**, plus que jamais, essentielle. Dans cet esprit et surtout dans cet objectif, nous mettrons désormais à l'**honneur** lors de notre Assemblée générale les adhérents les plus **actifs** dans ce domaine.

Sur ce **socle**, notre Confédération et son Président récemment **renouvelé** pour un troisième mandat, ne chôme pas puisqu'il a rencontré à nouveau le Ministre du logement et, surtout le **Premier Ministre**, pour obtenir trois **avancées**. La première, celle de nous reconnaître parmi la famille des **grands rouleurs** avec les aides au carburant qui s'y rapportent. **Charpentiers, maçons et couvreurs**, tenez-vous prêts. La seconde, devant le tout **électrification**, d'admettre parmi les énergies non fossiles le **gaz vert** comme participant de la **transition énergétique**. Enfin la troisième avancée est un **recul nécessaire** pour ne pas dire une marche arrière afin de remettre sur le **marché** de la location les **passoires énergétiques** dont les travaux appelleront toujours notre **compétence**.

Plus forts, ensemble.

**Thierry GESSET-PARMENT,**  
Président

## À VOS AGENDAS

### WEBINAIRE : « COMMENT RÉAGIR EFFICACEMENT FACE AUX DIFFICULTÉS DANS LE BÂTIMENT ? »

**Mercredi 21 mai 2026 à 11h00**

Objectif : vous donner une vision des solutions existantes, en suivant le parcours réel d'une entreprise en difficulté - du diagnostic aux solutions de rebond.

Au programme :

- comprendre et diagnostiquer sa situation financière
- activer des solutions de financement adaptées
- se faire accompagner pour structurer un plan de sortie de crise.

Animé par le Service Économique de la CAPEB Grand Paris avec la participation de la banque THEMIS, Bpifrance (présentation du dispositif BPI Flash) et CORHOPI.

Testez-vous avec la CAPEB :



Pour vous inscrire c'est ici

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CAPEB GRAND PARIS

**Vendredi 5 juin 2026 à 14h00**



Elle se tiendra au Casino d'ENGHIEN-LES-BAINS (95) avec une vue imprenable sur les bords du lac d'ENGHIEN. Aux côtés de nos partenaires, nous dresserons le bilan de l'année écoulée, analyserons les chiffres clés du syndicat, présenterons l'évolution des services et célébrerons ensemble les 80 ans de la CAPEB ! Nous prolongerons cette soirée par un cocktail avec une animation « casino », suivi d'un dîner dansant.

Plus que quelques jours pour vous inscrire en ligne ici  
ou en scannant ce QR CODE



Bénéficiez d'une invitation gratuite pour visiter l'exposition :

## ANNONCES TRANSMISSION D'ENTREPRISE

**PC 0394** : EURL créée en 2001 au capital de 15.000 € à CHAMPIGNY-SUR-MARNE, activités : Menuiserie, Serrurerie/Métallerie, Vitrerie, Fenêtres, avec 8 ouvriers + 2 ETAM. Parts à céder pour cause de départ à la retraite. Clientèle composée principalement de particuliers et de syndicats. Dernier chiffre d'affaires : 1.035.935 €. Accompagnement possible.

**PC 0396** : SASU créée en 2013 au capital de 7.500 € à PARIS 17ème. Activités : installation, entretien et dépannage de chaudières gaz. Boutique/Bureau/Entrepôt de 24 m² sur rue. Effectif : 1 ouvrier + 1 ETAM. Clientèle composée quasiment exclusivement de particuliers et de cabinets de gestion. Dernier chiffre d'affaires : 567.869 €. Accompagnement possible.

Ce Mémento, qui tient compte des dispositions des Conventions collectives du Bâtiment, a pour objectif de vous donner des informations sociales claires dans les 6 thématiques suivantes :

1. Le recrutement et le suivi des contrats
2. L'organisation et le temps de travail
3. La gestion du quotidien
4. La rémunération
5. Le dialogue social
6. L'artisan et sa protection sociale.

11,85 €

Rappel

= montant de la prime de « panier » pour les ouvriers du bâtiment en Île-de-France **depuis le 5 février 2026** suite à la publication de l'Arrêté d'extension des accords pour 2026.

## DOSSIER SPÉCIAL

## HAUSSE DU PRIX DES CARBURANTS ET DES MATÉRIAUX

### LA CAPEB RESTE MOBILISÉE !

Face à la flambée des prix de l'énergie liée aux tensions géopolitiques au Moyen-Orient et à la perturbation des approvisionnements pétroliers, le gouvernement a annoncé une série de mesures destinées à amortir le choc pour les entreprises les plus exposées. Parmi elles, les TPE du BTP, à la demande de la CAPEB et de la CNATP. Le Premier ministre a confirmé la mise en place d'une aide ciblée sur le carburant (environ 20 centimes par litre), incluant le gazole non routier (GNR). Le Président de la CAPEB invite toutefois à la prudence car, derrière l'effet d'annonce, les modalités d'application sont souvent une autre affaire et l'aide envisagée, très limitée, pourrait ne pas suffire pour permettre aux entreprises de continuer à travailler sans pertes. Déjà engagées sur des chantiers à prix fermes conclus avant la flambée des coûts d'exploitation, elles ne peuvent pas répercuter les hausses sur leurs clients, notamment les particuliers.

De plus, la CAPEB plaide pour la mise en place d'un observatoire des prix des matériaux, dans le but de distinguer les hausses réellement liées à l'énergie de celles qui pourraient relever d'effets d'aubaine.

Levier majeur pour soutenir l'activité, la rénovation doit bénéficier d'un accompagnement renforcé. Alors que la construction neuve et l'immobilier ont fait l'objet d'un soutien public très significatif, la CAPEB demande au gouvernement de soutenir la rénovation de manière équivalente et d'envisager une baisse de la TVA sur tous les travaux de rénovation afin de relancer durablement le secteur. La CAPEB entend bien démontrer, étude d'impact à l'appui, que cet investissement public pourrait rapporter bien plus que la dépense initiale. Non seulement la situation risque de générer des chantiers non rentables mais elle est propice aussi à une nouvelle vague de faillites qu'il faut à tout prix éviter.

**La CAPEB a formulé 15 propositions, à télécharger dans la version numérique de la circulaire.**



## AIDES DE L'URSSAF

**L'URSSAF donne la possibilité aux employeurs d'obtenir un délai de paiement des cotisations patronales (sans pénalités de retard) pouvant aller jusqu'à 12 mois** (voire plus en cas de « situation particulière »).

L'octroi de ce délai est conditionné au règlement préalable de l'intégralité des cotisations salariales.

Contact URSSAF : par la messagerie sécurisée du compte en ligne ou par téléphone au 3957 (service gratuit + prix de l'appel).

Les travailleurs indépendants peuvent : demander un délai de paiement pour leurs cotisations (jusqu'à 12 mois ou plus selon les cas) ; solliciter une révision à la baisse des cotisations provisionnelles si leur activité est en diminution (le montant sera ensuite actualisé selon le revenu réel) ou bénéficier, le cas échéant, d'une aide de l'action sociale du Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI), mise en œuvre par l'URSSAF.

Contact URSSAF : par la messagerie sécurisée du compte en ligne ou par téléphone au 3698 (service gratuit + prix de l'appel).

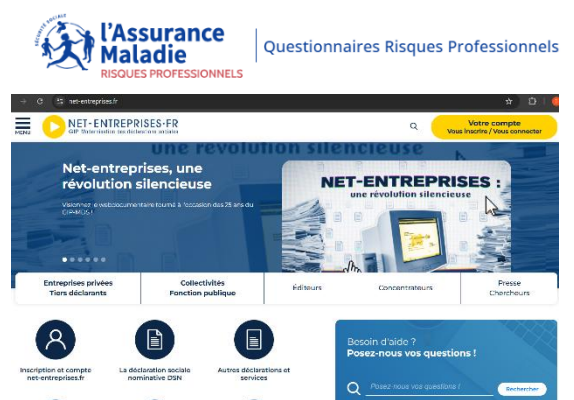
**Bon à savoir !** Une remise des majorations de retard peut être accordée à l'issue du plan de paiement, sous réserve du respect des échéances.

## ACTUALITÉ

## ACCIDENT DU TRAVAIL : QUESTIONNAIRE RISQUES PROFESSIONNELS

Les employeurs peuvent retrouver les « questionnaires risques professionnels », utilisés dans le cadre de l'instruction d'un dossier d'accident du travail/trajet ou de maladie d'origine professionnelle, directement dans leur compte entreprise sur ... sans avoir besoin d'un identifiant spécifique.

Ce questionnaire permet de fournir à la Caisse primaire d'Assurance maladie (CPAM) l'ensemble des éléments nécessaires à l'étude du dossier AT/MP. Pour y accéder, les personnes doivent être habilitées au service « **DAT : Déclaration d'accident de travail ou de trajet** » (habilitation à demander sur ....rubrique « Gestion de votre compte »).



# EDF : UNE PRIME DE 1.000 € POUR LES POMPES À CHALEUR

À l'occasion de ses 80 ans, EDF propose, via un fonds d'aides, une prime forfaitaire de 1.000 €, associée aux aides existantes (MaPrimeRénov', Certificats d'économies d'énergie,...). Ouverte aux ménages aux « revenus modestes » et « très modestes » pour l'installation d'une pompe à chaleur (PAC) en remplacement d'une chaudière gaz ou fioul.

En savoir + [ici](#) et sur [www.jepassealelectricite.fr](http://www.jepassealelectricite.fr)



Professionnel **RGE**

## GESTION RH : DURÉES DE CONSERVATION DES DONNÉES PERSONNELLES

La CNIL a publié le 2 avril 2026 un référentiel « durées de conservation des données - gestion des ressources humaines » avec pour objectif de guider, de manière opérationnelle, les entreprises dans l'identification et la détermination des durées de conservation pertinentes pour les traitements de gestion du personnel, le principe de conservation limitée des données personnelles étant prévu par le RGPD et la loi « Informatique et Libertés ».

**Les bonnes questions à se poser :** Jusqu'à quand ai-je vraiment besoin des données pour atteindre l'objectif fixé ? Ai-je des obligations légales de conserver les données pendant un certain temps ? Dois-je conserver certaines données en vue de me protéger contre un éventuel contentieux ? Lesquelles ? Jusqu'à quand puis-je faire valoir ce recours en justice ? Quelles informations doivent être archivées ? Pendant combien de temps ? Quelles sont les règles de suppression des données ? Quelles sont les règles d'archivage des données ?

Ce référentiel, utile pour les délégués à la protection des données, les référents RGPD et les gestionnaires de ressources humaines, n'est pas obligatoire. En revanche, certaines durées recensées sont obligatoires car prévues par des textes législatifs ou réglementaires : le responsable de traitement ne peut donc pas y déroger. Organisé par activités de traitement, il comprend notamment le recrutement, la gestion administrative du personnel, la gestion des rémunérations, la sécurisation des biens et des personnes, la gestion des véhicules professionnels, la gestion des relations collectives de travail, la gestion des accidents du travail, la gestion du contentieux et du précontentieux et n'est pas exhaustif : indépendamment des obligations posées par le Code du travail ou le Code de la sécurité sociale, des dispositions spécifiques obligatoires peuvent, dans d'autres secteurs, trouver à s'appliquer (Code général des impôts, Code de la route,...). En fonction des précisions apportées par les textes, plusieurs durées de conservation peuvent être indiquées (c'est le cas par exemple pour la conservation des bulletins de paie).

Voir les autres référentiels publiés par la CNIL, notamment le guide de recrutement décliné en 19 fiches pratiques et référentiel relatif à la gestion des ressources humaines.



## AVANTAGES ADHÉRENTS

## E-BOUTIQUE

### Focus sur le **contrat d'entretien de couverture**

Outil métier flexible, il est adaptable à chaque structure artisanale quelle que soit sa taille ou son mode de fonctionnement et permet d'intégrer des vérifications, du nettoyage, du suivi, des alertes...

Le contrat comporte un formulaire pour établir le constat de l'état apparent de la couverture à remettre au client en amont, des conditions générales, des conditions particulières, un bulletin de visite ainsi que des modèles de courriers.



La CAPEB met à votre disposition :

- 2 contrats de marchés (sous-traitance et co-traitance)
- 17 contrats d'entretien (couverture, CESI, systèmes thermodynamiques, pompes à chaleur, ventilation mécanique, climatisation, installations électriques,...).

Remplissables directement depuis votre ordinateur ou tablette (format PDF interactif), ils sont réutilisables autant de fois que vous le souhaitez !

Vous n'avez pas encore créé votre compte sur l'e-boutique ? Contactez-nous !

**Téléchargez l'infographie dans la version numérique de la circulaire.**

En savoir plus : <https://boutique.capeb.fr/catalogue.html>



## GOOGLE BUSINESS PROFILE : LA VITRINE DIGITALE DE VOTRE ENTREPRISE

DIGITAL

Votre fiche Google Business Profile (anciennement Google My Business) est la carte d'identité en ligne de votre entreprise. Elle apparaît directement à droite des résultats de recherche, offrant une visibilité immédiate. Les résultats : + de visites sur votre site internet, d'appels, demandes de devis ou de recherches sur Google Maps.

**Téléchargez-en le mode d'emploi dans la version numérique de la circulaire.**





Osez le chantier  
de votre réussite



Vous souhaitez créer ou reprendre une entreprise dans le bâtiment ?  
Préparez-vous en suivant un programme « sur mesure bâtiment » basé sur :

- un mentorat
- des ateliers pratiques
- un parcours de formation dédié
- et un accompagnement personnalisé.



Candidatez par e-mail, envoyez votre CV au Service économique de la CAPEB Grand Paris : [economique@capeb-grandparis.fr](mailto:economique@capeb-grandparis.fr)

## TECHNIQUE ET MÉTIERS

## SÉQUÉLEC : ACTUALISATION DE LA FICHE SUR LES PAC



La nouvelle version de la fiche SEQUELEC sur les pompes à chaleur (PAC) de décembre 2025, qui annule et remplace celle de septembre 2016, vise à :

- prévenir les risques d'incompatibilité entre la PAC et le réseau public de distribution d'électricité
- fournir la procédure à suivre en cas de dysfonctionnement d'une PAC lié au raccordement au réseau électrique
- conserver les grands principes et procédures qui figuraient dans la

précédente version mais de façon plus synthétique et en actualisant les références à la norme NF C15-100. **Téléchargez-la dans la version numérique de la circulaire.**

Le 17 avril 2026, le ministre de la Ville et du Logement a annoncé, lors de l'Assemblée générale de la CAPEB, la mise en œuvre d'un accès au **RGE** via la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience). Portant cette mesure depuis plus de 2 ans auprès des gouvernements successifs, la CAPEB reste vigilante, attend la publication des textes réglementaires et rappelle que la réussite du dispositif dépendra de procédures simples et d'audits peu coûteux pour les entreprises. Elle prévoit de rencontrer, à nouveau et sans tarder, l'ensemble des acteurs pour construire des modalités adaptées aux TPE et réellement opérationnelles dès février 2027.

**Téléchargez le communiqué de presse dans la version numérique de la circulaire.**



## PROCHAINES FORMATIONS

| Formations                                                                 | Dates indicatives*                         |
|----------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|
| <a href="#">RENO PERF (Module transverse - 1<sup>er</sup> module)</a>      | 3 juin 2026                                |
| <a href="#">RENO PERF-Module Isolation Thermique par l'Intérieur (ITI)</a> | 2 juin 2026                                |
| <a href="#">RENO PERF-Module Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE)</a> | 4 juin 2026                                |
| <a href="#">RENO PERF - Module Menuiseries</a>                             | 5 juin 2026                                |
| <a href="#">RENO PERF - Module Ventilation</a>                             | 22 mai 2026                                |
| <a href="#">RENO PERF ITE ET FENÊTRES DE TOIT</a>                          | 23 juin 2026                               |
| <a href="#">RENO PERF ISOLATION DES TOITURES-TERRASSES</a>                 | 20 mai 2026                                |
| <a href="#">RENO PERF BOUQUET DE TRAVAUX</a>                               | 18 et 19 mai 2026                          |
| <a href="#">QUALIPAC</a>                                                   | du 8 juin au 12 juin 2026                  |
| <a href="#">VENTILATION</a>                                                | du 29 juin au 1 <sup>er</sup> juillet 2026 |
| <a href="#">MANIPULATION DES FLUIDES</a>                                   | du 26 mai au 29 mai 2026                   |
| <a href="#">HANDIBAT LABEL ACCESSIBILITÉ</a>                               | 21 et 22 septembre 2026                    |
| <a href="#">PROFESSIONNEL DU GAZ (PG)</a>                                  | du 24 au 26 juin 2026                      |
| <a href="#">HABILITATION ÉLECTRIQUE HO BOV</a>                             | du 17 juin au 19 juin 2026                 |
| <b><a href="#">ATELIER DE GESTION D'ENTREPRISE DU BÂTIMENT</a></b>         | 29 mai 2026<br>26 juin 2026                |
| <b><a href="#">SESSION DOCUMENT UNIQUE</a></b>                             | 12 mai 2026<br>8 septembre 2026            |

**À noter :** \*les dates des sessions sont données à titre indicatif. Elles sont susceptibles d'être annulées ou reportées pour des raisons pédagogiques, selon la disponibilité du formateur ou lorsque le nombre minimum de stagiaires inscrit n'est pas atteint.

Voir toutes les prochaines formations, les dates, les modalités d'inscription et de prise en charge du coût des formations sur <https://www.capeb-grandparis.fr/nos-services/formation/>.

## VIE SYNDICALE

**Le 03/04/2026** CEDEO organisait dans son show-room de BOULOGNE-BILLANCOURT un moment d'échanges convivial autour d'un déjeuner barbecue.

**Le 08/04/2026** la Chambre de métiers de Seine-Saint-Denis, Grand Paris Grand Est et la CAPEB Grand Paris co-animaient, à BOBIGNY, une matinée sur les aides financières à la rénovation énergétique 2026 dans le résidentiel.

Dans le cadre du programme OASIS - ERASMUS+ la CAPEB Grand Paris a organisé 2 modules de la formation « Initiez-vous aux métiers de la plomberie et du chauffage en rénovation énergétique » : **le 21/04/2026** le Module 1 sur les enjeux de la transition écologique était animé par le Secrétaire général de la CAPEB Grand Paris. **Le 28/04/2026** le Module 2 sur les réglementations françaises et européennes était co-animé par Monsieur Robin PELTIER, Administrateur et Président Métiers de la Couverture et Plomberie-Chauffage de la CAPEB Grand Paris et le Secrétaire général de la CAPEB Grand Paris.



**Le 22/04/2026** se sont tenus à LIEUSAIN les « rendez-vous de la filière gaz », l'occasion pour les plombiers chauffagistes d'évoquer l'appellation PG et les Certificats de conformité (CC2,...).

**Le 30/04/2026** la CAPEB Grand Paris et GEDIMAT co-organisaient la « soirée PRO » à CLAMART pour évoquer la facturation électronique, les assurances, les aides financières à la rénovation énergétique (Certificats d'économies d'énergie,...) et les déchets.



CAPEB Grand Paris – CHAMBRE SYNDICALE DES ARTISANS ET DES PETITES ENTREPRISES DU BATIMENT

28 bis, rue Sorbier – 75020 Paris – Tél. : 01 53 20 69 69

E-mail : [info@capeb-grandparis.fr](mailto:info@capeb-grandparis.fr) - N° Siret : 304 455 066 00023 – NAF : 9411 Z

[www.capeb-grandparis.fr](http://www.capeb-grandparis.fr)